

Capsules radiophoniques du maire de la Ville à VIA 90,5 FM. Topo de la situation sur le COVID-19, à Bécancour.

Les lundis à 7 h 20, les mercredis à 8 h 05 et les vendredis à 7 h 20.

Séance ordinaire du 6 avril

L'heure passera de 19 h 30 à 16 h.
Cette dernière sera aussi à huis clos.

COVID-19

La Ville de Bécancour désire informer la population des mesures préventives mises en place en raison de l'évolution du COVID-19. Suite aux recommandations et directives émises par le gouvernement et les autorités de la santé publique du Québec, la Ville de Bécancour appliquera des mesures ayant comme objectif de protéger ses employés et la population bécancouroise.

[Section complète sur l'état de la situation à Bécancour et informations complémentaires.](#)

[Dernières communications de la Ville sur le COVID-19 \(communiqués\).](#)

Arrêt des inscriptions aux activités sportives et estivales

La Ville de Bécancour suspend, temporairement, la période d'inscriptions pour toutes les activités municipales et sportives des organismes, utilisant la plateforme d'inscription en ligne, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes ayant déjà payé leur inscription seront avisées dès que des décisions seront effectives quant à l'annulation ou au maintien de l'activité.

Liste des services essentiels au Québec

Le gouvernement du Québec ordonne la fermeture, à compter du 25 mars, à 00:01 et jusqu'au 13 avril 2020, de l'ensemble des commerces et services non essentiels. [Consultez la liste des services essentiels au Québec.](#)

Aide-mémoire pour les citoyens

Simple et rapide, cet outil guide la population vers des téléphones et adresses importants en lien avec les domaines du travail, de la santé, de l'économie et du soutien communautaire. [Consultez-le !](#)

Fermeture des parcs et espaces verts

À l'occasion d'une séance publique extraordinaire tenue à huis clos, le Conseil municipal de la Ville a décidé, afin d'assurer la sécurité des citoyens, de fermer tous les parcs et espaces verts municipaux au public, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Le Quai de Sainte-Angèle sera aussi fermé.

Pour consulter la liste complète des infrastructures extérieures fermées, [cliquez ici.](#)

Report des paiements de taxes

La Ville de Bécancour prend des dispositions afin de soulager financièrement ses citoyens. Effectivement, pour l'année 2020, le Conseil municipal de la Ville vient d'adopter le report des échéances des paiements de taxes foncières et affaires.

Ainsi, pour les taxes foncières, le paiement du 18 mars est repoussé au 16 juin, celui du 16 juin au 14 septembre et celui du 14 septembre au 14 décembre 2020. Pour les paiements de la taxe d'affaires, le paiement du 19 mars est remis au 17 juin et celui du 17 juin au 15 septembre 2020. [Consultez la section taxes pour tous les détails.](#)

ÇA VA BIEN ALLER !

Des idées de sorties pour ce week-end?

Toutes les activités et tous les rassemblements sur le territoire de la Ville de Bécancour sont suspendus, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

